

B. HUGON  
Commissaire Enquêteur,  
2 Place de l'Evêché  
26760 Beaumont les Valence

## Projet d'aménagement de la déviation de LIVRON-LORIOLE

Enquête publique Environnementale Unique regroupant  
Une enquête préalable à déclaration d'utilité publique,  
Une enquête Autorisation Environnementale Unique pour les installations, Ouvrages, Travaux  
et Activités (AEU-IOTA) comprenant une Autorisation au titre de la loi sur l'eau,  
une dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés

### Rapport de Synthèse n° 1

Les deux premières permanences en mairie de Livron et de Loriol se sont bien déroulées.  
J'ai relevé pour l'instant 11 contributions du public dont une par internet.

L'avis global qui se dégage est plutôt favorable au projet cependant des questions sont posées :

#### Concernant Livron :

Un habitant déclare être d'accord avec le projet dans sa globalité mais indique que seule la construction du barreau central va entraîner un trafic dense dans les rues de Livron donc des dégradations, de la pollution, de l'insécurité. Il se demande pourquoi les autres barreaux ne sont pas financés, il regrette que le projet ait été réduit par rapport au précédent.

***-Que proposez-vous pour l'entretien des chaussées dégradées par le trafic accru pendant les travaux et avant la mise en place des autres barreaux ?***

***-Pouvez-vous mieux détailler le financement de l'opération en incluant les diverses participations ?***

#### Concernant Loriol:

- La grande parcelle de 5.8 ha, située le long du tracé, identifiée comme mesure de compensation et dédiée à la prairie dans le projet fait l'objet de remarques vis-à-vis de deux agriculteurs dont un est président de la SAFER. Ils affirment que cette parcelle est parfaite pour l'installation d'un jeune agriculteur (propice aux labours et irriguée). Ils considèrent que d'autres zones en friche sur la commune pourraient remplacer celle-ci aisément et ils proposent de se rapprocher de la chambre d'agriculture et de la SAFER pour réaliser ces modifications.  
***Je vous demande donc ce que le MO pense de cette proposition, si elle est acceptable et réalisable à terme.***
- Le gérant de la SCI Dufour déclare avoir déposé un permis de construire sur une parcelle lui appartenant et faisant l'objet d'une acquisition dans le cadre du projet (ZY 281). Après discussion il pourrait convenir d'un déplacement éventuel de son bâtiment hors acquisition mais par négociations.

**Que pense le MO de cette proposition, les étendues des acquisitions sont-elles figées ?**

- Un habitant de Loriol signale les dangers que va provoquer la déviation aux abords de l'ouvrage OA7 (augmentation du trafic, vitesse, risque d'accident), il propose le rajout d'un giratoire au droit de la future zone de « Champgrand ».

**Cette proposition est-elle plausible ?**

**La future zone était-elle connue lors de l'étude du projet ? Sera-t-elle desservie à terme par une future bretelle d'accès ?**

Bernard HUGON

Le 07 12 2019

